

## Procès-verbal du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

### Séance du 4 avril 2025

Le quatre avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

**Présents** : Mesdames Pascale BORIE, Christine HASSE, Germaine TRACOL  
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET

**Excusés** : Hélène MECH (pouvoir à J.CHAIX), Gaëtan CHARMETTE (pouvoir à G.BOUVIER)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Germaine TRACOL

---

Le maire ouvre la séance à 20h05 et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points et le maire propose de passer à l'ordre du jour.

#### **1. Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal du 28 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. SIVU SAIGC – Adhésion de Silhac**

##### ***Délibération 15-2025***

Le Maire fait part de la volonté de la commune de Silhac (canton de Rhône-Eyrieux) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2025.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de cette commune du canton de Rhône-Eyrieux, secteur défini dans les statuts (article 8). Cette commune devra s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver cette nouvelle adhésion, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'accepter l'adhésion de cette commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote l'adhésion de la commune de Silhac.

#### **3. SIVU SAIGC – Modification des statuts**

##### ***Délibération 16-2025***

Le Maire soumet une proposition de modification des statuts du SIVU SAIGC en son article 4 pour changer son siège social.

Il est proposé de remplacer l'article 4 existant par :

**Article 4 :**

Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Gluiras – 14 place de la Liberté – 07190 Gluiras.

Cette modification prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter la modification des statuts du SIVU SAIGC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- APPROUVE les statuts du SIVU SAIGC.

**4. Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation**

Le Maire expose la proposition de la Direction des finances et les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. BOUVIER explique que la liste des logements indiqués « vacants » comporte beaucoup d'erreurs et qu'il est important dans un premier temps, d'expliquer aux propriétaires comment rectifier leur déclaration. Ce sujet pourra éventuellement être remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

**5. Vote des taxes 2025**

***Délibération 17-2025***

Le maire présente les taux des taxes appliqués en 2024 et propose de les reconduire pour 2025.

Il rappelle aux élus qu'en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'Etat avait décidé de transférer le taux départemental de taxe foncière sur le bâti (18.78 %) aux communes. Celui-ci se cumule maintenant avec le taux communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

- DECIDE de ne pas augmenter le taux des taxes directes,
- VOTE les taux de taxe suivants pour l'année 2025 :

	Taux 2024	Taux voté pour 2025
Taxe foncière bâti (TFB)	26.29 %	<b>26.29 %</b>
Taxe foncière non bâti (TFNB)	46.53 %	<b>46.53 %</b>
Taxe d'habitation	7.51 %	<b>7.51 %</b>

## 6. Vote du budget primitif 2025 – budget principal *Délibération 18-2025*

Monsieur Gilbert BOUVIER, maire, présente le budget primitif principal de la commune de l'année 2025, qui s'équilibre comme suit

### Fonctionnement :

Dépenses :	183 021.47 €	Résultat 2023 (excédent) :	22 228.02 €
		Recettes :	160 793.45 €
<b>Total dépenses</b>	<b>183 021.47 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>183 021.47 €</b>

### Investissement :

Résultat 2024 (déficit) :	166 072.77 €		
Dépenses :	326 386.20 €	Recettes :	492 458.97 €
<b>Total dépenses</b>	<b>492 458.97 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>492 458.97 €</b>

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (P.BORIE), le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif principal 2025 présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

## 7. Divers

### a. PLU

Mme Christine HASSE annonce les prochains événements :

- 17 avril 2025, à 9h à la mairie : réunion de travail entre le bureau d'études et les élus, sur le zonage
- 25 avril 2025, à 18h30 à Girbaud : réunion publique d'information aux habitants
- 22 mai 2025, à 14h à la mairie : présentation du PADD aux personnes publiques associées

Les invitations seront envoyées prochainement à la population.

### b. Collecte des déchets

Une visite des points de collecte est prévue le jeudi 10 avril, avec le SICTOMSED (syndicat chargé de la collecte des déchets et du tri sélectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026).

### c. Antenne mobile

La propriétaire de la parcelle du 2<sup>e</sup> site étudié a refusé l'installation de l'antenne. Le projet sera donc réalisé sur le 1<sup>er</sup> site prévu.

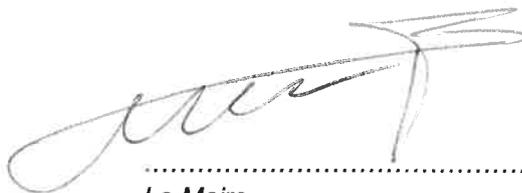
**La séance est levée à 21h45.**

*Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 23 mai 2025*

Signatures (après validation) :



.....  
La secrétaire de séance,  
Mme Germaine TRACOL



.....  
Le Maire  
M. Gilbert BOUVIER